

Z.A.C La Croix

Le projet de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C) La Croix a été lancé en 2008. C'est un projet d'aménagement d'ensemble porté par la Communauté de communes vallée de l'Hérault et reconnue d'utilité publique en 2012.

L'objectif du projet est de créer un important pôle dynamique sur le territoire par le développement de commerces, de services et de logements pour répondre aux besoins toujours plus croissants des habitants de la vallée de l'Hérault.



Tranche 1 : commerces et services

Cosmo, « un nouvel univers de commerces et de services au coeur de la Vallée de l'Hérault », est la première phase et la partie économique du projet Z.A.C La Croix situé à Gignac.

Près de 22 000 m² de surface de plancher sont soit construits ou en cours de construction. La communauté de communes a choisi de s'appuyer sur l'expertise du promoteur Pitch Promotion pour la construction et la commercialisation des magasins et bureaux. Elle a assuré de son côté l'aménagement des espaces publics : nouvelles voiries, parkings, espaces paysagers, viabilisation des lots...

L'espace commercial Cosmo, une fois achevé, devrait représenter un pôle économique d'à peu près 200 emplois et 70 commerces et services ouverts au public.

Pour connaître l'ensemble des commerces et services déjà présents, [cliquez ici](#).

Extension de la tranche 1 : Le pôle santé

Le projet de pôle santé se situe sur la Z.A.C La Croix à Gignac, à l'intersection de l'avenue de Lodève et l'ancien chemin de Lodève.

Le projet de pôle santé s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault 2016-2025 et plus particulièrement dans l'objectif « Pérenniser et diversifier l'offre de soins sur notre territoire ».

Dans l'objectif commun de répondre aux carences dans l'offre de soins du territoire et d'apporter une offre de service au public et en particulier aux habitants de la Vallée de l'Hérault, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, FDI GROUPE à travers sa filiale FDI FONCIERE et Languedoc Mutualité ont formé ce projet ambitieux d'organisation de prise en charge graduée et coordonnée, basé sur la création d'un pôle de santé sur la ville de Gignac.

Pour en savoir plus sur la démarche, [cliquez ici](#).

Tranche 1 bis : Pôle d'échanges multimodal

Dans la continuité de Cosmo à l'entrée de Gignac et face à la zone d'activité Calmacé, la Z.A.C doit aussi accueillir notamment une gare routière pour les cars départementaux suite au déplacement de celle située actuellement en centre-ville.

Ce pôle accueillera également un parc de stationnement avec une aire de covoiturage, une maison des mobilités et des services en lien avec le vélo.

La Z.A.C La Croix est idéale par la proximité de l'accès autoroutier, du nouvel espace Cosmo et du centre-ville de Gignac. L'aménagement de ce pôle d'échanges multimodal est une démarche globale et doit être considéré comme un équipement territorial majeur en relation avec son environnement proche. Son emplacement est un élément central à prendre en compte pour assurer son ancrage dans le territoire.

La vallée de l'Hérault est plus précisément Gignac s'inscrit comme l'un des premiers pôles multimodaux routier dans le programme lancé par la Région Occitanie en juin 2019.

Pour en savoir plus sur la démarche, veuillez [cliquer ici](#).

Tranche 2 : Habitat et équipements publics

Une deuxième tranche d'aménagement verra la création d'environ 180 logements en partie nord de la Z.A.C, de l'autre côté de la route de Lodève, dans une continuité bâtie avec le centre de Gignac. Limitrophe avec l'extension de la tranche 1, un pôle Santé verra le jour le long de cette avenue et fera l'interface entre Cosmo et le futur écoquartier.

Dans le cadre de cette seconde tranche, l'écoquartier va s'installer sur la Z.A.C La Croix à Gignac et reliera l'espace

commercial Cosmo au centre-ville sur 4,5 hectares.

Ce projet d'écoquartier est en cohérence avec les orientations du projet de territoire "Vallée 3D" de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault : durable, digitale et démocratique mais il porte aussi les enjeux du vivre-ensemble en travaillant sur les nouveaux modes d'habitat et en adéquation avec les besoins du territoire.

Environ 180 nouveaux logements seront livrés entre 2020 et 2026. Projet partenarial entre la communauté de communes, la ville de Gignac et l'Etat pour ce qui concerne la labellisation « Ecoquartier », il a pour objectif la mise en place de nouveaux modes d'habitat, intergénérationnel, participatif et abordable sous ce label, pour un coût global estimé à 30 millions d'euros.

Pour en savoir plus sur la démarche, veuillez [cliquer ici](#).

Tranche 3 : Extension de Cosmo et parc des berges

Enfin, la troisième phase de ce projet prévoit une extension de la zone commerciale et artisanale sur 8 000 m² de surfaces et la création d'un parc paysager le long des berges de l'Hérault.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**